

Challenge Neige Inter-entreprise de la Loire

Règlement



- Le comité de ski du Forez organise le deuxième challenge neige inter-entreprise des entreprises de la Loire. Il se déroulera le **samedi 25 février 2023** à la station de Chalmazel.

- Toute entreprise ou collectivité dont le siège social réside dans le département de la Loire peut participer. Un établissement ou filiale ayant domicile dans le département de la Loire dont le siège social n'est pas dans le département de la Loire peut participer. Une entreprise peut avoir plusieurs équipes.

- Les inscriptions et frais d'inscription seront prises auprès de l'organisateur (le comité de ski du Forez). Chaque équipe devra télécharger le bulletin d'inscription sur le lien suivant :

www.comiteskiforez.fr/evenement/detail/5115

- L'ensemble des épreuves sportives sera sous la responsabilité de l'organisateur. Le comité de ski du Forez étant adhérent à la fédération française de ski, chaque participant bénéficiera d'un pass découverte octroyé par la fédération française de ski. Ce pass permettra aux participants d'être, de facto, assuré pour l'ensemble des épreuves sportives.
L'organisateur décline toute responsabilité en dehors des temps de la compétition.

- Chaque équipe sera composée de quatre personnes. Les équipes peuvent être mixtes. Il y aura un seul classement quel que soit le type d'équipes.

- Le classement des équipes se fera sur le cumul des temps des quatre épreuves.

- Un parcours ski alpin type flèche. (Une reconnaissance sera effectuée sur le parcours de la flèche).
- Un parcours en ski rando.

- Un parcours en ski nordique.

- Un parcours raquette.
- L'ensemble des parcours finiront par une séance de tir au pistolet laser.
- Chaque participant ne fera qu'un passage dans le choix de son épreuve. Pas de possibilité pour un même participant de faire un passage sur plusieurs activités.

- Les participants seront accueillis à partir de 11h30 à la station de Chalmazel pour récupérer les dossards. (Rendez vous à la salle du haut de la cafétéria Les Epilobes - Aux pied des pistes).

- Le matériel (les raquettes, chaussures de ski de fond, skis de fond, chaussures et ski de randonnée) est fourni par les organisateurs. Les pointures des concurrents (ski nordique et ski de randonnée) seront demandées au préalable par l'organisateur afin de pouvoir anticiper la préparation du matériel.

- Les frais d'inscription par équipe sont de 180 euros. La prestation comprend l'organisation de la manifestation, les forfaits de la station, le pass découverte FFS, les collations (BBQ sur piste). Aucune participation ne sera validée si l'organisateur n'a pas reçu le bulletin d'adhésion dûment rempli et si elle n'a pas encaissé les frais d'inscriptions

- La date limite d'inscription est fixée au lundi 20 février 2023 avant minuit.

- Chaque équipe, quel que soit son classement sera récompensée.

- L'organisateur de l'épreuve se réserve le droit d'annuler le challenge jusqu'au mercredi 22 février 2022 minuit si les conditions météorologiques ne permettent pas un bon déroulement de l'épreuve.
Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés par virement bancaire (envoyer par mail un RIB à l'organisateur).

- L'annulation de la course sera notifiée aux responsables d'équipes par mail le jeudi 23 février 2023.

L'organisateur acceptera les inscriptions dans la limite de 25 équipes.

St Etienne le 10 janvier 2023